sivom
DE LA RÉGION DE CLUSES

DECHETTERIES

Mode d'emploi

SIVOM DE LA REGION DE CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
B.P. 60062
74311 THYEZ CEDEX

Tél. : 04.50.98.43.14

www.sivom-region-cluses.fr

LES DECHETTERIES DU SIVOM DE LA REGION DE CLUSES

LE ROLE DE LA DECHETTERIE

Une déchetterie est un espace aménagé, réglementé et clôturé, surveillé par un gardien, où les particuliers peuvent déposer, gratuitement, leurs déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères, car ce mode est inadapté ou ne convient pas aux exigences de valorisation du moment, notamment, en raison de leur volume, leur poids ou leur nature.

LES DECHETTERIES : UN ESPACE REGLEMENTE

Les usagers doivent :

- Trier leurs déchets par catégorie,
- Respecter les consignes de tri données par les gardiens, qui ont autorité sur les sites. En effet, les erreurs sont difficiles à rectifier.
- Stationner leur véhicule de manière à ne pas gêner l'accès aux bennes,
- Respecter le sens de circulation, manœuvrer et rouler à une vitesse adaptée.

Les gardiens doivent :

- Accueillir les usagers,
- Orienter les usagers vers les bennes adéquates,
- Répondre aux questions des usagers,
- Faire respecter le règlement intérieur,
- Entretenir et nettoyer le site.

Il est interdit de :

- Descendre dans les bennes,
- Récupérer les déchets sur l'ensemble des sites,
- Fumer sur le site.

Les déchetteries sont interdites aux professionnels.

Autres règles à respecter :

- Certains déchets ne sont pas acceptés, notamment les bouteilles de gaz, les extincteurs, les seringues, l'amiante et les ordures ménagères.
- Tout abandon de déchets (dépôt sauvage) à l'intérieur ou aux abords des déchetteries est interdit et passible de poursuites.

Pour information :

- **Les déchetteries** sont **accessibles gratuitement** pour tous les particuliers, sans justificatif.
- Pour faire part de votre mécontentement ou de vos suggestions, le gardien tient à la disposition du public un cahier pour inscrire toutes remarques permettant d'améliorer le fonctionnement des déchetteries.

POURQUOI UTILISER LA DECHETTERIE ?

En apportant vos déchets en déchetterie, vous permettrez :

- Leur valorisation par recyclage et l'économie des ressources naturelles,
- Leur élimination dans des conditions respectueuses de l'environnement,
- La diminution du tonnage de déchets traités en incinération.

DECHETTERIE DE CLUSES

Située au cœur de la zone industrielle de la Maladière, à proximité du magasin CONFORAMA, la déchetterie de CLUSES vous permet de déposer :

Gravats

Métaux

Bois

Encombrants

Peinture, colle, vernis

Déchets résiduels (incinérables)

Déchets verts

Cartons-papiers

Piles

Déchets Ménagers Spéciaux

Batteries

Huiles de vidanges/ végétales

DECHETTERIE DE CLUSES (La Maladière)	HAUTE SAISON Du 1er avril au 31 octobre		BASSE SAISON Du 1er novembre au 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-19h00		9h00-18h00	
Mardi	Fermée**		Fermée**	
Mercredi	9h00-12h30	13h30-19h00	9h00-13h00	
Jeudi	9h00-12h30	13h30-19h00	14h00-18h00*	
Vendredi	Fermée**		Fermée**	
Samedi	9h00-19h00*		9h00-18h00*	
Dimanche	9h30-12h00*	Fermée	9h30-12h00*	Fermée

*Périodes de haute fréquentation , à titre indicatif , pour vous faciliter l'accès aux déchetteries.

***Mardi : ouverture des déchetteries de SCIONZIER et de LE REPOSOIR.*
***Vendredi : ouverture des déchetteries du MONT-SAXONNEX, de THYEZ et de LE REPOSOIR.*

DECHETTERIE DE LE REPOSOIR

Située à l'entrée de la commune, la déchetterie de LE REPOSOIR vous permet de déposer :

Encombrants

Déchets verts

Métaux

Cartons - Papiers

DECHETTERIE DE LE REPOSOIR	A l'entrée de la commune 04.50.98.17.12 **HORAIRES** **HAUTE ET BASSE SAISONS**
Lundi	8h00-18h00
Mardi	8h00-18h00
Mercredi	8h00-18h00
Jeudi	8h00-18h00
Vendredi	8h00-18h00
Samedi	8h00-18h00
Dimanche	Fermée**

***Dimanche : Ouverture (le matin) des déchetteries de CLUSES, SCIONZIER, THYEZ (toutes saisons) et du MONT-SAXONNEX (uniquement en période de HAUTE SAISON).*

DECHETTERIE DE MONT-SAXONNEX

Située au cœur de la zone industrielle « Pleine mouille », la déchetterie de MONT-SAXONNEX vous permet de déposer :

Métaux

Bois

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Encombrants

Cartons-papiers

Huiles de vidanges/ végétales

Déchets verts

Piles

Déchets Ménagers Spéciaux

DECHETTERIE DE MONT-SAXONNEX (Z.I. pleine mouille)	HAUTE SAISON Du 1er avril au 31 octobre		BASSE SAISON Du 1er novembre au 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	14h00-18h00		14h00-17h00	
Mardi	Fermée*		Fermée*	
Mercredi	8h30-12h00		9h30-12h00	
Jeudi	Fermée*		Fermée*	
Vendredi	14h00-18h00		14h00-17h00*	
Samedi	8h30-12h00*	14h00-18h00*	9h30-12h00*	14h00-17h00*
Dimanche	8h30-12h00*	Fermée	Fermée	

***Périodes de haute fréquentation , à titre indicatif , pour vous faciliter l'accès aux déchetteries.**

***Mardi : ouverture des déchetteries de LE REPOSOIR, de SCIONZIER.*
***Jeudi : ouverture des déchetteries de CLUSES, de LE REPOSOIR et de SCIONZIER.*

DECHETTERIE DE SCIONZIER

Située rue Placetaz, à proximité de la caserne des pompiers, la déchetterie de SCIONZIER vous permet de déposer :

Gravats

Métaux

Bois

Encombrants

Peinture, colle, vernis…

Déchets résiduels (incinérables)

Déchets verts

Cartons-papiers

Piles

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Batteries

Huiles de vidanges/ végétales

DECHETTERIE DE SCIONZIER (rue Placetaz)	HAUTE SAISON Du 1er avril au 31 octobre		BASSE SAISON Du 1er novembre au 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-19h00		9h00-18h00	
Mardi	9h00-12h30	13h30-19h00	9h00-12h30	14h00-18h00
Mercredi	Fermée**		Fermée**	
Jeudi	9h00-12h30	13h30-19h00	9h00-13h00	Fermée**
Vendredi	Fermée**		Fermée**	
Samedi	9h00-19h00*		9h00-18h00*	
Dimanche	9h30-12h00*	Fermée	9h30-12h00*	Fermée

***Périodes de haute fréquentation , à titre indicatif , pour vous faciliter l'accès aux déchetteries.**

***Mercredi : ouverture des déchetteries de CLUSES, du MONT-SAXONNEX, de THYEZ et de LE REPOSOIR.*

***Vendredi : ouverture des déchetteries du MONT-SAXONNEX, de SCIONZIER et de LE REPOSOIR.*

DECHETTERIE DE THYEZ

Située rue des Cyprès, au cœur de la zone industrielle des Lanches, la déchetterie de THYEZ vous permet de déposer tous les déchets acceptés en déchetterie :

Gravats

Métaux

Bois

Encombrants

Peinture, colle, vernis…

Déchets résiduels (incinérables)

Déchets verts

Cartons-papiers

Piles

Batteries

Huiles de vidanges/ végétales

DECHETTERIE DE THYEZ (rue des Cyprès)	HAUTE SAISON Du 1er avril au 31 octobre		BASSE SAISON Du 1er novembre au 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-19h00		9h00-18h00	
Mardi	Fermée**		Fermée**	
Mercredi	9h00-12h30	13h30-19h00	14h00-18h00	
Jeudi	Fermée**		Fermée**	
Vendredi	9h00-12h30	13h30-19h00	9h00-12h30	14h00-18h00*
Samedi	9h00-19h00*		9h00-18h00*	
Dimanche	9h30-12h00*	Fermée	9h30-12h00*	Fermée

*Périodes de haute fréquentation , à titre indicatif , pour vous faciliter l'accès aux déchetteries.

***Mardi : ouverture des déchetteries de SCIONZIER et de LE REPOSOIR.*
***Jeudi : ouverture des déchetteries de CLUSES, SCIONZIER et de LE REPOSOIR.*

OU VONT NOS DECHETS ?

VERRE :
Société
O.I MANUFACTURING
VILLEURBANNE-RHÔNE

PNEUMATIQUES :
Société TFM PNEUS
TREVOUX - AIN

BOIS (Cat. B) :
Société EGGER
RAMBERVILLIER - VOSGES
LELY ENVIRONNEMENT
SAINT -EGREVE - ISERE

HUILES MINERALES :
Société FAURE
IRIGNY - RHÔNE

BOIS (Palettes) :
Société EXCOFFIER
ANNECY RECUPERATION
ANNECY - HAUTE SAVOIE

METAUX :
PRAXY CENTRE BOMBIE
ISSOIRE – PUY-DE-DÔME

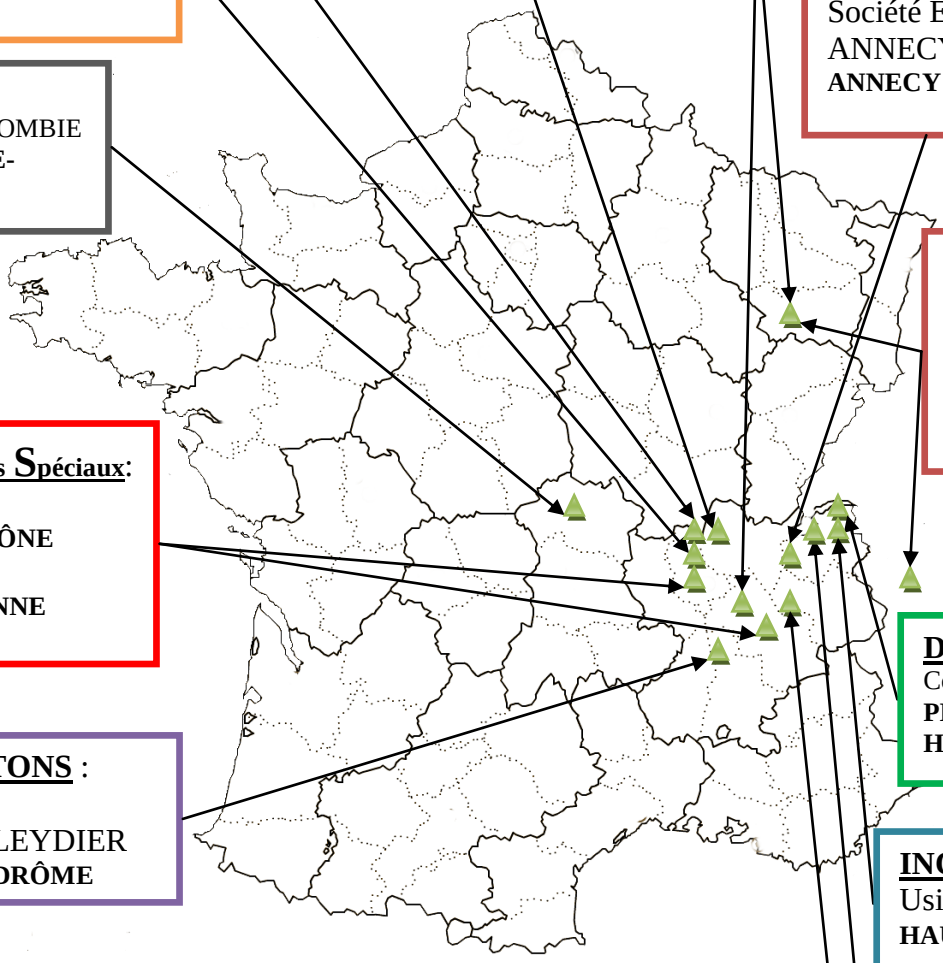

BOIS (Cat. A) :
Société EGGER
RAMBERVILLIER
Société SAVIOLA
ITALIE

Déchets Ménagers Spéciaux:
Société SERPOL
VENISSIEUX - RHÔNE
Société TREDI
SALAISE-SUR-SANNE
ISERE

DECHETS VERTS :
Compostière de Savoie
PERRIGNIER
HAUTE - SAVOIE

PAPIERS CARTONS :
Filière REVIPAC
Papeterie EMIN-LEYDIER
SAINT-VALLIER-DRÔME

INCINERABLES :
Usine de **MARIGNIER**
HAUTE-SAVOIE

DECHETS d'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ELECTRONIQUES
Selon la catégorie de déchets :

PUR FER (DERICHEBOURG)
ST- PIERRE-DE-CHANDIEU-RHÔNE

Société PERECOVAL
LA CHAMBRE - SAVOIE

Société EDEM 3E - Groupe EPUR
MACON – SAÔNE & LOIRE

Ets ESAT ou REMONDICE
VILLEFRANCHE/SAÔNE

HUILES VEGETALES :
Société EFOR
LIERONA - ESPAGNE

GRAVATS :
Société CECCON
FRANGY
Société BARRACHIN
THÔNES
Société CHAVAZ (CET3)
ETREMBIERES
HAUTE-SAVOIE

ENCOMBRANTS :
1) **TRI DES MATIERES :**
Valorisation selon les filières appropriées
EX:TEXTILE (ADTP 74 ou KFB INDUSTRIE 62)
HAUTE-SAVOIE- NORD-PAS-DE-CALAIS
2) **REFUS NON INCINERABLES :**
Enfouissement Société SITA-MOS
SATOLAS-RHÔNE
3) **REFUS INCINERABLES :**
Incinération SILA
CHAVANOD – HAUTE - SAVOIE

PLÂTRE :
PLACOPLÂTRE RECOVERING
CHAMBERY-SAVOIE

QUE DEVIENNENT NOS DECHETS ?

VERRE : Verre recyclé (concassage, fusion)

PNEUMATIQUES : **pneus rechapés, réutilisation, recyclage** (Ferraille), **cryogénisation** (Mousses isolantes, thermiques, phoniques, revêtements de sols), **valorisation énergétique ou stockage**.

BOIS (Palettes) : réutilisation palettes

BOIS VIERGE (Cat. A) : ameublement, construction

BOIS TRAITE (Cat. B) : valorisation énergétique

DECHETS VERTS : transformés en compost

INCINERABLES : valorisation énergétique-> production d'électricité

GRAVATS : réutilisation (après concassage, criblage,…) **ou stockage**

PLÂTRE : plâtre recyclé (séparation des cartons, filtrage, séchage, cuisson…)

HUILES VEGETALES : carburant (bio-diesel)**, produits de beauté** (savons, crèmes, …)

ENCOMBRANTS : démantèlement (recyclage des matières, ex: bois, métaux,…), **puis stockage ou valorisation énergétique**

DECHETS d'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES: **démantèlement, dépollution** (ex : récupération des gaz)**, recyclage** (ex : parties métalliques)**, enfouissement**

PAPIERS-CARTONS : Papiers-cartons recyclés (mixage, désencrage, séchage)

DECHETS MENAGERS SPECIAUX : démantèlement (ex : piles, ampoules, batteries, aérosols)**, recyclage** (ex : verre, métaux)**, distillation** (mercure, plomb), **dépollution** (gaz), **traitement physico-chimique minéral et organique**, **valorisation thermique en cimenterie**

METAUX : pièces métalliques recyclées (broyage, réduction, fusion)

HUILES MINERALES : huile recyclée (raffinage), **valorisation thermique** (ex : cimenteries, pouvoir calorifique incinération = 90% du fuel).

COMPOSTER SES DECHETS, UNE IDEE A FAIRE GERMER…

LE PAILLAGE, UNE SOLUTION INTERESSANTE !

A l'arrivée du printemps et jusqu' à la fin de l'automne, les quantités de déchets verts peuvent devenir importantes (tontes des pelouses, branchages, feuilles mortes…).

Le paillage, qui consiste à déposer vos déchets verts au pied des haies ou des arbustes, est un moyen de réutiliser ses déchets verts sans aller à la déchetterie.

➢ *Pourquoi pratiquer le paillage ?*

Le paillage permet de limiter les arrosages, en diminuant l'évaporation de la terre, tout en apportant au sol de la matière organique à dégradation lente.
Cette couche empêche la repousse des mauvaises herbes et, en hiver, participera à la protection de vos plants contre le gel.

➢ *Quels déchets verts pour un bon paillage ?*

Vous pouvez utiliser les feuilles mortes, les tontes de pelouses ou les déchets de taille broyés.

➢ ***Comment réaliser un paillage ?***

- Vous étendrez une couche de paillis de 8 à 15 cm d'épaisseur avant tassement, si vous utilisez des écorces de bois dur, 5 cm suffisent, au pied des arbustes ou sous les haies, entre les rangs de potagers ou au pied des rosiers et des massifs floraux vivaces.

- Prenez soin de ne pas mélanger le paillis avec le sol.

- Humidifiez ensuite le paillis pour qu'il reste bien en place.

« Compostez ses déchets, une idée à faire germer … » : vous aussi réservez votre composteur !

Le SIVOM de la Région de CLUSES, en partenariat avec ses collectivités adhérentes, a mis en place une opération de compostage individuel, dénommée « Composter ses déchets, une idée à faire germer… ».

Il s'agit de limiter le recours à l'incinération et de détourner de la poubelle classique les déchets alimentaires de cuisine et les déchets de jardins (tontes de pelouses, feuilles mortes…), **mais aussi de vous éviter le transport des déchets de jardins à la déchetterie.**

L'opération se poursuit !

Vous n'avez pas encore commandé votre composteur * ?

Contactez nous au 0.800.231.051 (numéro vert gratuit) ou inscrivez-vous dans votre mairie. Pour imprimer votre bon d'inscription, connectez vous sur :

http://www.sivom-region-cluses.fr/dechets_compostage_telechargement

Un agent prendra contact avec vous pour fixer, à votre convenance, un rendez-vous pour la livraison et l'installation du matériel (photo ci-dessus).

*dans la limite d'un seul composteur par foyer.

TOUS A L'HEURE DU TRI !

N'oubliez pas que tous les gestes sont importants pour réduire
la quantité de déchets jetés dans la poubelle !

PENSEZ AU TRI DES EMBALLAGES !

Vous trouverez ci-dessous un rappel des consignes de tri !

LES BONS GESTES !

Mettre les déchets dans les bons conteneurs

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
CONTACTEZ NOUS AU :
N° vert (gratuit) 0.800.231.051

LES INTERDITS !

Tous les déchets plastiques, autres que les bouteilles et flacons, se jettent dans la poubelle.

Les gros cartons vont en déchetterie.

Les bouchons, les couvercles, les vitres brisées et la vaisselle cassée se jettent dans la poubelle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- ✓ Attention ! Lavez les emballages avant de les déposer dans le conteneur, c'est gaspiller de l'eau ! Bien vider les emballages suffit pour les recycler facilement !
- ✓ Seuls les bouteilles et les flacons plastiques se trient et se recyclent ! Les autres déchets en plastique, comme les pots de yaourt, doivent être jetés à la poubelle !